

<b>LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE CHIROLS CA 2023</b>		<b>LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
Nb de membres en exercice Nb de membres présents Nb de suffrages exprimés Votes    Contre    Pour    Abstentions	11 6 5 5	<b>DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS</b>		Nb de membres en exercice Nb de membres présents Nb de suffrages exprimés Votes    Contre    Pour    Abstentions	11 6 5 5
<b>Date de convocation : 05/04/2024</b> <b>Séance : 11/04/2024</b>					

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de ~~Christophe Stéphane~~ **Christophe Stéphane** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,  
 1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	13 273.42	0.00	11 462.32	0.00	24 735.74
Opérations de l'exercice	52 102.00	56 354.51	75 040.84	63 788.70	127 142.84	120 143.21
<b>TOTAUX</b>	<b>52 102.00</b>	<b>69 627.93</b>	<b>75 040.84</b>	<b>75 251.02</b>	<b>127 142.84</b>	<b>144 878.95</b>
Résultat de clôture	0.00	17 525.93	0.00	210.18	0.00	17 736.11

Restes à réaliser  
 Besoin / excédent de financement Total    17 736.11  
 Pour mémoire : Virement à la section d'investissement    14 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,    Pour expédition conforme.
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
 

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
17 525.93	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :  
 GINEVRA Stéphane, HÉLÈNE GITES, ~~SANCHEZ Camille~~, DUFFAUD Martine, VERNET Guy, LEONARD-Pierre François, ~~GROS-DUBOULHON Marion~~, DOMÉCO Guillaume, POYET Romain, ~~MATHBRAN Patrick~~, CARLIER Jean Paul

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.  
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>




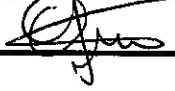


Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 6  
 Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES :  
 Pour : 6  
 Contre :  
 Abstentions :

Date de convocation : 04/04/2024

Présenté par (1) le maire, **Stéphane GINEVRA.**  
 A CHIROLS le 11/04/2024  
 (1) le maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A CHIROLS, le 11/04/2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

CARLIER Jean Paul	
DOMECQ Guillaume	
DUFFAUD Martine	
GINEVRA Stéphane	
LEONARD Pierre-François	
MALBRAIN Annick	
POYET Romain	
SANCHIS Camille	
VERNET Guy	

Certifié exécutoire par (1) le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A CHIROLS, le  
**11/04/2024.**

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général. ...  
 (2) L'assemblée délibérante étant : conseil municipal.  
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.